



*Mairie de
Boissy La Rivière*

**REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT : ESSONNE**

**DELIBERATION 09/2025
De la commune de BOISSY LA RIVIERE**

**Séance du 10 avril 2025
Convocation : 03 avril 2025**

L'an deux mil vingt-cinq et le 10 avril à 19h30, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur, Dominique LEROUX, Maire de Boissy la Rivière.

Présents : Patrice COCHET - Olivier LARCHER - Stéphanie LEGRIS - Johanne LEIGNADIER — Gilles TOURNIER - Dominique LEROUX - Valérie JUNOT — Robert BECH — Bruno GAUFILLET — Virginie LAZA - Vincent ROUDAUT

Retardés : Véronique RIAUD

Absents excusés : Pascal GUERIN

A donné pouvoir à :

Secrétaire de séance :

Objet : Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2025

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés, le conseil municipal décide de fixer le taux des quatre taxes communales dont le produit se présente ainsi :

Libellés	Bases notifiées (col 4 fiche 1259)	Taux appliqués	Produits
Taxe Foncier Bâti	862 242	29.28	256 464
Taxe Foncier non Bâti	79 860	38.85	31 546
Taxe Habitation	188 847	6.59	11 045
TOTAL 1			299 055 €
FNGIR			- 66 365
Coefficient correcteur			- 71 341
TOTAL Déductions			- 129 770

TOTAL PRODUITS ATTENDUS : 299 055 € Brut

TOTAL PRODUITS ATTENDUS : 169 285 € Net

Nombre de membres :

En exercice : 13

Qui ont pris part à la délibération : 11

Pour : 11

Contre : 00

Abstention : 00

POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire, dominique LEROUX

Fait à Boissy la Rivière